

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 juin 2023

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 -
(N° 1346)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL902

présenté par
M. Balanant, rapporteur, M. Pradal, rapporteur et M. Terlier, rapporteur

ARTICLE 5

À la seconde phrase l'alinéa 4, substituer aux mots :

« commence à courir à »,

les mots :

« ne court qu'à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.